

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 17

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2026 au 23 avril 2026	Brochets	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevalier cuivré	Pêche interdite			
24 avril 2026 au 7 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	Dans les eaux comprises à l'intérieur des territoires particuliers: 2 en tout
22 mai 2026 au 7 septembre 20	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
22 mai 2026 au 31 mars 2027	Brochets	8 en tout		Pêche à la ligne seulement	

22 mai 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Perchaude	50		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Antoinette (49°56'00" N., 74°25'37" O.)

1er avril 2026 au 23 avril 202	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
24 avril 2026 au 7 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
22 mai 2026 au 31 mars 2027	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
1er décembre 2026 au 31 mars 2027	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac au Goéland - la partie comprise dans un rayon de 200 m en amont de l'embouchure de son émissaire, la rivière Waswanipi délimitée par les coordonnées 49°50'19" N., 76°54'53" O. et 49°50'29" N., 76°54'38" O.

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac aux Dorés (49°51'09" N., 74°21'05" O.)

1er avril 2026 au 23 avril 202	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
24 avril 2026 au 7 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
22 mai 2026 au 31 mars 2027	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
1er décembre 2026 au 31 mars 2027	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Bourbeau - (49°57'37" N., 74°17'33" O.)

1er avril 2026 au 23 avril 202	Autres espèces	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
24 avril 2026 au 7 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
22 mai 2026 au 31 mars 2027	Autres espèces	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
1er décembre 2026 au 31 mars 2027	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Caché (49°50'15" N., 74°24'15" O.)

1er avril 2026 au 23 avril 202	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
24 avril 2026 au 7 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
22 mai 2026 au 31 mars 2027	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
1er décembre 2026 au 31 mars 2027	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Chevrier - (Lac Obatogamau) entre un point situé à 49°38'50" N., 74°26'18" O. et l'embouchure du ruisseau Audet (49°38'44" N., 74°24'01" O.).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Chibougamau - - à l'exception des secteurs suivants: baie du Club (49°53'22" N., 74°01'50" O.); baie Girard, la partie comprise dans un rayon de 500 m en aval de l'embouchure de la rivière Armitage (49°52'05" N, 74°03'20" O.); baie Nepton, la partie comprise dans un rayon de 500 m en aval de l'embouchure de la rivière Nepton (49°55'09" N., 74°00'57" O.) ainsi que la partie comprise dans un rayon de 500 m en aval de l'embouchure de la Petite rivière Nepton (49°55'26" N., 74°01'48.2" O.); rivière Armitage entre son embouchure dans la baie Girard et un point située à 5 km en amont (49°49'40" N. 74°05'10" O.); rivière Nepton entre son embouchure dans la baie Nepton et un point situé à 2 km en amont (49°55'30" N., 74°00'30" O.); rivière Petite rivière Nepton entre son embouchure dans la baie Nepton et un point situé à 1 km en amont (49°55'40" N., 74°01'50" O.); rivière Énard, la partie comprise entre son embouchure dans la baie Inlet et un point situé à 7 km en amont (49°42'30" N., 74°20'49" O.)

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			
22 mai 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
1er décembre 2026 au 31 mar	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	

1er décembre 2026 au 31 mars 2027	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
-----------------------------------	---	--	--	----------------------------	--

Lac Chibougamau - - Baie du Club (49°53'22" N., 74°01'50" O.)

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Chibougamau - - Baie Girard, la partie comprise dans un rayon de 500 m en aval de l'embouchure de la rivière Armitage (49°52'05" N., 74°03'20" O.)

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 30 novembre 2	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
-------------------------------	----------------	-------------------	--	----------------------------	--

Lac Chibougamau - - Baie Nepton, la partie comprise dans un rayon de 500 m en aval de l'embouchure de la Petite rivière Nepton (49°55'26" N., 74°01'48.2" O.) ainsi que la partie comprise dans un rayon de 500 m en aval de l'embouchure de la rivière Nepton (49°55'09" N., 74°00'57" W.)

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Chibougamau - - Petite rivière Nepton, entre son embouchure dans la baie Nepton et un point situé à 1 km en amont (49°55'40" N., 74°01'34,6" O.)

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Chibougamau - - Rivière Armitage, entre son embouchure dans la baie Girard et un point situé à 5 km en amont (49°49'40" N., 74°05'10" O.)

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Touladi, moulac et lacomou	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Chibougamau - - Rivière Énard, la partie comprise entre son embouchure dans la baie Inlet et un point situé à 7 km en amont (49°42'30" N., 74°20'49" O.)

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Touladi, moulac et lacomou	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Chibougamau - - Rivière Nepton, entre son embouchure dans la baie Nepton et un point situé à 2 km en amont (49°55'30" N., 74°00'30" O.)

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Doda - la partie comprise dans un rayon de 500 m de l'embouchure de la rivière Saint-Cyr (49°19'03" N., 75°19'13" O.).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégonos	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			

15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Father - (49°18'41" N., 75°28'26" O.)

Mêmes que la zone	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé		Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Lymburner (49°57'24" N., 74°03'55" O.)

Mêmes que la zone	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Matagami (49°52'00" N., 77°26'47" O.)

1er avril 2026 au 23 avril 202	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
24 avril 2026 au 7 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
22 mai 2026 au 31 mars 2027	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
1er décembre 2026 au 31 mars 2027	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Pusticamica - la partie comprise dans un rayon de 300 m en aval de l'embouchure de la rivière O'Sullivan délimitée par les coordonnées 49°20'41" N., 76°20'32" O. et 49°20'44" N., 76°20'33" O.

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Waswanipi - la partie comprise dans un rayon de 300 m en aval de l'embouchure de la rivière O'Sullivan (49°27'59" N., 76°28'05" O. et 49°27'55" N., 76°28'06" O.) (cantons Ailly, Bosse et Nelligan).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 20	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Chibougamau - entre le pont du Rapide entre les îles (route 48211, km 14) (49°54'04" N., 74°44'23" O.) et une droite située à 1,5 km en aval, vers le lac Opémisca, reliant les points 49°53'34" N., 74°45'22" O. et 49°53'31" N., 74°45'08" O..

1er avril 2026 au 15 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière de l'Aigle - entre son embouchure dans le lac Doda et une droite située à 7 km en amont reliant les points 49°23'37" N., 75°07'44" O. et 49°23'27" N., 75°07'27" O..

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Opawica - entre le pont du kilomètre 37,5 du chemin R-1009 (Barrette-sud) et un point situé à 1 km en aval, vers le lac des Vents (49°29'45" N., 74°46'00" O.).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Opawica - entre son embouchure dans le lac Doda et un point situé à 5 km en amont (49°28'30" N., 75°05'39" O.).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 20	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Opémisca - entre son embouchure dans le lac Opémisca (49°57'20" N., 74°54'40" O.) et un point situé à 8 km en amont, correspondant à 50° de latitude nord.

1er avril 2026 au 15 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière O'Sullivan - entre son embouchure dans le lac Pusticamica délimitée par les coordonnées 49°20'41" N., 76°20'32" O. et 49°20'44" N., 76°20'33" O. et un point situé à 3,2 km en amont (49°19'41" N., 76°18'51" O.).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière O'Sullivan - entre son embouchure dans le lac Waswanipi délimitée par les coordonnées 49°27'59" N., 76°28'05" O. et 49°27'55" N., 76°28'06" O. et un point situé à 300 m en amont (49°27'50" N., 76°27'58" O.).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

**Rivière Saint-Cyr - entre le pont du km 16 du chemin R1053 (Barette sud)
(49°17'15" N., 75°18'42" O.) et son embouchure dans le lac Doda.**

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 20	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Waswanipi - entre la limite des terres de catégorie II de Waswanipi et un point situé à 100 m en aval de son embouchure dans le lac au Goéland (49°43' N., 76°44' O.). Canton Vignal et Ailly

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Waswanipi - entre son embouchure dans le lac au Goéland délimitée par les coordonnées 49°50'19" N., 76°54'53" O. et 49°50'29" N., 76°54'38" O. et un point situé à 3 km en aval, vers le lac Olga (49°50'41" N., 76°56'44" O.).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Rivière Waswanipi - entre son embouchure dans le lac Olga déterminé par les coordonnées 49°51'26" N., 77°10'24" O. et 49°51'13" N., 77°11'01" O. et un point situé à 100 m en aval de son embouchure dans le lac Matagami et délimité par les coordonnées 49°54'26" N., 77°15'47" O. et 49°54'26" N., 77°14'47" O.

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Ruisseau Germain - entre un point situé sur le lac Édith (49°26'11" N., 75°29'28" O.) et son embouchure dans le lac Germain (49°26'52" N., 75°29'00" O.).

1er avril 2026 au 23 avril 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
15 juin 2026 au 7 septembre 20	Corégones	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 7 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	15 en tout ou 4 kg + 1 omble selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement et au plus 1 mesurant 53 cm et plus Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	